

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD177

présenté par  
Mme Violland, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« pages »,

insérer les mots :

« du site ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.